

OPH de la Meuse
16 rue André Theuriet
55 000 BAR le DUC

DREAL Alsace, Champagne –Ardenne, Lorraine
2 rue Augustin Fresnel
BP 9503
57071 METZ Cedex 3

Demande de dérogation espèces protégées

Objet : Destruction de 12 nids d’Hirondelles de fenêtre (*Delichon urbicum*) sur un ensemble de pavillons situé rue de la vieille forge et rue du bois Salmon 55 130 Gondrecourt le Château .



CONTEXTE :

Dans le cadre de travaux d’isolation thermique par l’extérieur, la dépose des nids est nécessaire pour la réalisation des travaux. Nous demandons donc l’autorisation d’enlever les nids.

INVENTAIRE



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
GRAND EST

A notre demande, une visite du site a été réalisée le 28 octobre 2019 par Monsieur Gérard Jouaville de la LPO Grand Est. La répartition des nids est la suivante :

Rue de la vieille forge

N° 13 1 nid

N° 7 1 nid

N° 5 1 nid

N° 4 1 nid

N° 6 2 nids

N° 8 1 nid

Rue du bois Salmon

N° 3 1 nid

N° 5 1 nid

N° 11 1 nid

N° 16 1 nid

N° 18 1 nid

L'ensemble de la colonie représente 12 nids en parfait état, utilisés lors de la précédente saison de reproduction. A cette période de l'année, aucune présence n'est constatée. La configuration des pavillons ne peut en aucun cas être susceptible d'accueillir d'autres espèces protégées inféodées au bâti.

Statut de protection :

Espèce protégée en déclin. Liste rouge NT





MESURE COMPENSATOIRE :

En mesure compensatoire, il sera posé des nids artificiels, à l'emplacement exact des nids détruits. Cette mesure compensatoire comprendra 1 ensemble de 2 nids artificiels, pour un nid déposé.

Afin de ne pas pénaliser les entreprises, et de ne pas impacter le cycle de reproduction de la colonie d'Hirondelles de fenêtre, l'isolation des pavillons accueillant des nids devra être réalisée au plus tôt après le 15 septembre 2020 et au plus tard avant le 15 mars 2021. Pour les autres pavillons les travaux pourront être réalisés en tout temps. Le contrôle et le suivi de la mesure compensatoire, seront assurés par l'association LPO Grand Est ayant son siège 17 allée des Mésanges 54 220 Malzéville, représentée par Monsieur Gérard Jouaville, ou toute autre personne habilitée par l'association LPO Grand Est.

MESURE COMPENSATOIRE (modèle) :

Nids artificiels en béton bois pour Hirondelles de fenêtres



EXEMPLE DE POSE



CONCLUSION :

Les nids de substitution devraient palier aux destructions des nids existants. Un bilan de l'opération sera transmis à la DREAL, et un suivi de la mesure compensatoire sera réalisé sur un an, pouvant être prolongée sur 2 ans, si les mesures compensatoires ne fonctionnent pas. Des mesures correctives pourront être appliquées après la première année, en cas d'échec.

ACCOMPAGNEMENT

Afin de faciliter l'acceptation des mesures compensatoires pour les résidents, des planchettes pour le recueil des fientes seront disposées sous les nids artificiels.

Bar le Duc Le 28 novembre 2019.